



NATIONS UNIES



**NEUVIÈME CONGRÈS
DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS**

Le Caire, Egypte, 29 avril – 8 mai 1995

Distr. GÉNÉRALE

A/CONF.169/3
7 mars 1995

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS D'ORGANISATION

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Note du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 46/152, l'Assemblée générale a approuvé le rôle et les fonctions des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, conformément aux recommandations énoncées dans la déclaration de principes et le programme d'action du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale joint en annexe à cette résolution. Le Conseil économique et social a adopté dans sa résolution 1992/24 les recommandations de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur l'organisation des travaux du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et dans sa résolution 1993/32 il a approuvé l'ordre du jour provisoire du Congrès. Il a adopté d'autres dispositions en matière d'organisation et pour la préparation quant au fond dans sa résolution 1994/19 conformément à ce qui est proposé dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la préparation du Congrès (E/CN.15/1994/8). La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a joué le rôle d'organe préparatoire pour le Congrès et a assuré la direction générale des travaux de préparation.

I. CONSULTATIONS PRÉALABLES

2. Dans sa décision 1995/211 du 10 février 1995, le Conseil économique et social a décidé que le neuvième Congrès aurait lieu du 28 avril au 8 mai 1995 et que les consultations préalables se tiendraient le 28 avril. L'objet de ces consultations, qui seront ouvertes à tous les Etats participants, est de parvenir à un accord sur les recommandations à faire au sujet de toutes les questions d'organisation et de procédure que le Congrès devra examiner à sa séance d'ouverture, comme l'élection des membres du bureau et la composition du bureau, la répartition des postes entre les groupes régionaux au sein du bureau, l'adoption du règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux, la désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, l'élection des membres du bureau des comités et les arrangements relatifs à l'établissement du rapport du Congrès.

* A/CONF.169/1.

II. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

3. L'article 6 du règlement provisoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/CONF.169/2) stipule que le Congrès élit, parmi les représentants des Etats participants, un président, 24 vice-présidents et un rapporteur général, ainsi qu'un président pour chacun des comités visés à l'article 45. Les titulaires de ces postes constituent le bureau; ils sont élus sur la base du principe de la répartition géographique équitable.

4. Conformément à la pratique suivie jusqu'à maintenant, 27 des 28 membres constituant le bureau seront choisis selon le mode de répartition géographique ci-après : sept représentants d'Etats d'Afrique, six représentants d'Etats d'Asie, trois représentants d'Etats d'Europe orientale, cinq représentants d'Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et six représentants d'Etats d'Europe occidentale et autres Etats, et la présidence sera confiée au chef de la délégation du pays hôte, conformément à la pratique courante, le poste de président n'étant pas soumis à la répartition géographique.

5. Il faut espérer que les groupes régionaux pourront faire connaître, lors des consultations préalables, les noms des candidats qu'ils proposent pour occuper les différents postes du bureau. A ce sujet, il convient de rappeler que conformément à l'article 43 du règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Congrès n'en décide autrement dans le cas d'une élection où le nombre de candidats n'excède pas le nombre des postes à pourvoir.

III. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

6. Le Congrès sera saisi du règlement intérieur provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/32 (A/CONF.169/2).

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ordre du jour provisoire

7. L'ordre du jour provisoire du neuvième Congrès est publié sous la cote A/CONF.169/1.

B. Répartition des points de l'ordre du jour

8. Dans sa résolution 1993/32, le Conseil économique et social a approuvé le programme de travail du neuvième Congrès, y compris l'organisation de six ateliers. Ce programme a été réaffirmé dans la résolution 1994/19 du Conseil. Il est recommandé en conséquence que les points 1, 2, 3, 4 et 7 de l'ordre du jour provisoire soient examinés en séance plénière et que le point 5 soit renvoyé au Comité I et le point 6 au Comité II. Il est aussi recommandé que les ateliers sur les questions e) et f) soient confiés au Comité I et les ateliers sur les questions a), b), c) et d) au Comité II*. Le projet de calendrier des travaux du Congrès figure en annexe à la présente note. Il est entendu que chaque comité décidera de l'organisation de ses propres travaux.

* Les sujets des ateliers sont énumérés au paragraphe 5 de la résolution 1993/32 du Conseil économique et social. Voir aussi les annotations à l'ordre du jour provisoire (point 2 d)).

C. ORGANISATION DES SEANCES

9. Les ressources allouées au Congrès lui permettront de tenir simultanément trois séances au maximum le matin et trois l'après-midi, y compris les réunions de groupes de travail, consultations officieuses et réunions de groupes régionaux tenues à la place de séances officielles.
10. Conformément aux dispositions de l'article 45 du règlement intérieur provisoire, chaque comité peut établir des sous-comités et des groupes de travail dans la mesure où les facilités disponibles le permettent.
11. Les séances sont normalement prévues de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Pour que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible, il est recommandé que les réunions commencent ponctuellement.

V. POUVOIRS DES REPRESENTANTS : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

12. L'article 4 du règlement intérieur provisoire dispose qu'il est constitué une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres nommés par le Congrès sur proposition du Président, et que sa composition est dans toute la mesure possible identique à celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa session précédente.
13. A la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des Etats ci-après : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Honduras, Namibie, Portugal, Suriname et Togo. Conformément à la pratique établie, il est entendu que si l'un de ces Etats n'est pas présent, il sera remplacé par un autre Etat appartenant au même groupe régional.

VI. MEMBRES DES BUREAUX DES COMITES

14. L'article 46 du règlement intérieur provisoire dispose qu'outre un président élu par le Congrès en application de l'article 6, le bureau de chaque comité comprend un vice-président et un rapporteur élus par la section elle-même parmi les représentants des Etats participants. Il dispose aussi que les sous-comités et groupes de travail élisent un président et un ou deux vice-présidents parmi les représentants des Etats participants.
15. Il est recommandé de parvenir à un accord sur la liste des candidats à ces postes avant l'ouverture du Congrès, afin de procéder à des élections par acclamation et d'éviter la procédure du scrutin secret.

VII. RAPPORT DU CONGRES

16. Conformément à la pratique suivie par les précédents congrès, il est recommandé que le rapport du Congrès contienne les décisions qu'il a adoptées, un bref compte rendu des événements ayant entraîné sa convocation et les actes du Congrès, y compris un résumé des travaux de fond menés en séance plénière et par les comités, ainsi qu'une liste des mesures prises en séance plénière.
17. Comme il est également d'usage, il est recommandé de prier chaque groupe régional de désigner, avant l'ouverture du Congrès, deux personnes qui feront office de collaborateur du Rapporteur général, ainsi qu'un nombre équivalent de personnes qui exerceront les mêmes fonctions auprès du rapporteur de chacun des comités, pour les aider à établir le projet de rapport du Congrès.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER DES TRAVAUX DU CONGRES*

Vendredi 28 avril	Consultations préalables
	Plénière
Samedi 29 avril	
10 h 30	Point 1. Ouverture du Congrès
	Point 2. Questions d'organisation :
	a) Election du Président et des autres membres du bureau;
	b) Adoption du règlement intérieur;
	c) Adoption de l'ordre du jour;
	d) Organisation des travaux;
	e) Pouvoirs des représentants au Congrès :
	i) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
	ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
15 heures	Point 3. Coopération internationale et assistance technique pratique en vue du renforcement de la primauté du droit : promotion du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (thème 1) (introduction du point et débat général)
Dimanche 30 avril	
10 heures et 15 heures	Point 3 (suite du débat général)
13 heures	Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 3
Lundi 1er mai	
10 heures et 15 heures	Point 3 (suite du débat général)
Mardi 2 mai	
10 heures	Point 3 (suite du débat général)

* Compte tenu de la réduction du temps dont disposera le Congrès, des séances auront lieu chaque jour sans interruption.

15 heures Point 4. Lutte contre la délinquance économique et la criminalité organisée nationales et transnationales et rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement : expériences nationales et coopération internationale (thème II) (introduction du point et débat général)

Mercredi 3 mai

10 heures et 15 heures Point 4 (suite du débat général)

13 heures **Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 4**

13 heures **Date limite de la présentation des projets de proposition au titre du point 3**

Jeudi 4 mai

10 heures Point 4 (suite du débat général)

15 heures Les résultats des mesures pratiques visant à lutter contre la corruption des fonctionnaires

18 heures **Date limite pour la présentation des projets de proposition au titre du point 4**

Vendredi 5 mai

10 heures Les résultats des mesures pratiques visant à lutter contre la corruption des fonctionnaires (suite)

15 heures Les projets de coopération technique

Samedi 6 mai

10 heures et 15 heures Points 3 et 4 :

Rapport des ateliers sur les sujets a) et e); examen des projets de conclusion et recommandation et décision à leur sujet

Examen des rapports du Comité I et II si des rapports ont été établis

Dimanche 7 mai

10 heures Consultations officieuses

15 heures Points 3 et 4 :

Décision au sujet de tous les projets de proposition restants

Examen des rapports du Comité I et II si des rapports ont été établis

Lundi 8 mai

10 heures Examen des rapports du Comité I et II

15 heures Point 7. Adoption du rapport et clôture du Neuvième Congrès

Comité I

Samedi 29 avril

15 heures

Election du Bureau

Organisation des travaux

Point 5. Systèmes de justice pénale et de police : gestion et amélioration des services de police et d'autres services de répression, du parquet, des tribunaux et du système pénitentiaire et rôle des avocats (thème III) (introduction du point et débat général)

Dimanche 30 avril

10 heures et 15 heures

Point 5 (suite du débat général)

13 heures

Clôture de la liste des orateurs intervenant sur le point 5

Lundi 1er mai

10 heures et 15 heures

Point 5 (suite du débat général)

Mardi 2 mai

10 heures et 15 heures

Ateliers sur le sujet f). Coopération et assistance internationales pour la gestion du système de justice pénale : informatisation des activités de justice pénale et élaboration, analyse et utilisation des informations sur la justice pénale (introduction et débat général)

18 heures

Date limite pour la présentation des projets de proposition au titre du point 5

Mercredi 3 mai

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet f) (suite du débat général)

Jeudi 4 mai

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet e). Protection de l'environnement aux échelons national et international : potentiel et limites de la justice pénale (introduction et débat général)

Vendredi 5 mai

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet e) (suite du débat général)

Samedi 6 mai

10 heures et 15 heures

Point 5 :

Rapport de l'atelier sur le sujet f)

Examen des projets de conclusion et de recommandation et décision à leur sujet

Dimanche 7 mai

10 heures

Consultations officieuses

15 heures

Décision sur toutes les questions restantes

Conclusion des travaux du Comité

Comité II**Samedi 29 avril**

15 heures

Election du Bureau

Organisation des travaux

Point 6. Stratégies de prévention du crime et notamment de la criminalité dans les zones urbaines, de la délinquance juvénile et des crimes violents, y compris la question des victimes : évaluation et perspectives nouvelles (thème IV) (introduction de ce point et débat général)

Dimanche 30 avril

10 heures et 15 heures

Point 6 (suite du débat général)

13 heures

Clôture de la liste et des orateurs intervenant sur le point 6**Lundi 1er mai**

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet b). Les médias et la prévention du crime (introduction et débat général)

Mardi 2 mai

10 heures et 15 heures

Point 6 (suite du débat général)

Mercredi 3 mai

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet a). Extradition et coopération internationale : échange de données d'expérience nationales et application des principes pertinents dans les législations nationales (introduction et débat général)

18 heures

Date limite pour la présentation des projets de proposition au titre du point 6

Jeudi 4 mai

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet c). Les politiques urbaines et la prévention du crime (introduction de l'atelier et débat général)

Vendredi 5 mai

10 heures et 15 heures

Atelier sur le sujet d). Prévention de la criminalité violente (introduction de l'atelier et débat général)

Samedi 6 mai

10 heures et 15 heures

Point 6 :

Rapport des ateliers sur les sujets b), c) et d)

Examen des projets de proposition et décision à leur sujet

Dimanche 7 mai

10 heures

Consultations officielles

15 heures

Décision sur toutes les questions restantes

Achèvement des travaux du Comité

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.